|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer  le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023** | **logo_F_** |
| **Deuxième réunion – Genève, 11-12 septembre 2017** |  |
|  |  |
|  | **Document CWG-SFP-2/9-F** |
| **25 août 2017** |
| **Original: anglais/russe** |
| Contribution de la Fédération de Russie | |
| conclusions préliminaires relatives aux réponses reçues pendant la première phase des consultations ouvertes sur l'élaboration du projet de plan stratégique de l'uit pour la période 2020-2023 | |

|  |
| --- |
| Résumé  Ce document préliminaire évalue les propositions reçues pendant la première phase des consultations ouvertes sur l'élaboration du projet de Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023 en vue de son utilisation, selon qu'il conviendra, pour préparer la deuxième phase des consultations ouvertes et poursuivre les travaux du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le Plan stratégique et le Plan financier (GTC-SFP).  Résultats attendus  Le GTC-SFP est invité à examiner le récapitulatif des résultats de la première phase des consultations ouvertes exposé ci-dessous.  Références  Documents: Résolution 71 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires; C17/123; Résolution 1384 du Conseil (2017); Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies "*Le Programme de développement durable à l'horizon 2030*" ([*https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf*](https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf) ), documents du site web de l'UIT (*GTC-SFP*): [*https://www.itu.int/fr/council/CWG-SFP-2020-2023/Pages/FPC-contributions.aspx*](https://www.itu.int/fr/council/CWG-SFP-2020-2023/Pages/FPC-contributions.aspx). |

# 1 Introduction

Conformément aux résultats de la première phase des consultations ouvertes sur l'élaboration du Plan stratégique pour la période 2020-2023, on a analysé toutes les propositions soumises non seulement par les Etats Membres (d'un nombre égal entre pays développés et pays en développement) et les Membres de Secteur, mais aussi par des particuliers et des entreprises n'ayant pas le statut de Membre de Secteur. Il faut admettre que le taux de participation aux

consultations ouvertes a été faible au vu du nombre d'Etats Membres, de Membres de Secteur et d'établissements universitaires. Néanmoins, la Fédération de Russie tient à remercier tous les participants des précieux renseignements qu'ils ont fournis, lesquels ont permis d'élaborer la présente contribution.

Cette analyse se fonde sur une comparaison par paires de toutes les propositions pour chaque question du Questionnaire. Plus de 320 points de vue ont ainsi été comparés. Etant donné que toutes les questions étaient ouvertes, ce qui a posé des problèmes d'analyse, nous estimons que les informations exposées ci-dessous seront utiles pour la poursuite des travaux du GTC-SFP.

# 2 Propositions

Les conclusions préliminaires relatives aux réponses reçues pendant la première phase des consultations ouvertes s'établissent comme suit:

1) Presque toutes les propositions peuvent être regroupées par thème:

1.1 Certaines propositions au caractère généralement social concernaient l'utilisation des télécommunications/TIC conformément aux objectifs de développement durable énoncés dans la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies "Le Programme de développement durable à l'horizon 2030" (il s'agissait en règle générale de propositions émanant des pays en développement). Elles étaient formulées dans un esprit de coopération, tenaient compte des besoins relatifs à la lutte contre la pauvreté et traitaient des problèmes climatiques et énergétiques ainsi que de l'aide à apporter aux pays en développement en matière de développement des TIC, etc.

1.2 Certaines propositions au caractère politique concernaient les modifications à apporter dans la structure et les fonctions de l'UIT et de ses Secteurs et demandaient une révision de la Constitution et de la Convention.

1.3 D'autres propositions avaient un caractère technique ou technologique, étaient parfois motivées par des considérations politiques ou économiques, et contenaient souvent des vues diamétralement opposées sur les mêmes questions. Par exemple, certains auteurs faisaient valoir que les normes relatives à la 5G devaient être élaborées *à l'UIT*, mais d'autres s'opposaient fermement à ce que *l'UIT prenne part aux activités de normalisation de la 5G* (*certains envisageaient en particulier le rôle de l'UIT vis-à-vis de la 5G comme purement réglementaire*).

1.4 Certains auteurs se sont inquiétés de ce que la fracture numérique pourrait s'accentuer si l'UIT ne jouait pas un rôle prépondérant en matière d'élaboration de normes et de réglementations pour les nouvelles technologies, y compris la 5G.

1.5 Il en va de même en ce qui concerne le rôle de l'UIT en matière de développement des technologies, des services et de l'Internet: l'idée que l'UIT contribue à élaborer des normes pour faire face aux problèmes actuels et futurs a ses partisans et ses détracteurs, tandis que certains font valoir que l'Union ne devrait pas endosser un rôle de *régulateur*.

2) Les activités de l'UIT-R ont suscité un grand intérêt (notamment le spectre en tant que ressource mondiale et les réseaux à satellite en tant que systèmes mondiaux, qui nécessitent presque toujours une coordination internationale), et il est ressorti que la coordination du spectre et des orbites était considérée comme l'objectif principal de l'UIT. Cependant, les questions d'attribution du spectre ne font pas partie des huit objectifs principaux de l'UIT inscrits dans sa Constitution (voir Article 1, Objet de l'Union, "*1 L'Union a pour objet*:..."), mais elles sont mentionnées en tant que catalyseur permettant de réaliser ces objectifs (voir "2 *A cet effet et plus particulièrement, l'Union: … 11a, 12b*..."). Il ne fait aucun doute que les points soulevés sont importants, mais ils ne peuvent porter sur l'ensemble des points que l'UIT doit prendre en compte dans son Plan stratégique pour la période 2020-2023, compte tenu du "Programme de développement durable à l'horizon 2030". Par exemple, d'autres participants à la première phase des consultations pensent à juste titre au futur de tous les types de réseaux filaires.

3) Certains participants avancent que l'élaboration de normes pour les télécommunications/TIC devrait être abandonnée au profit des professionnels et des entreprises: "[...] il serait possible de s'acquitter de certaines des autres fonctions importantes de l'UIT (par exemple élaborer et adopter des normes pour les TIC) en coopérant avec les autres organisations de normalisation et en évitant, dans la mesure du possible, les redondances et les chevauchements"; "Il faut que l'UIT coopère pleinement avec les entreprises du secteur privé et la communauté technique, soit à leur écoute et fasse connaître les tendances du futur en attirant les professionnels et les experts techniques au secrétariat". Nous sommes d'avis que la Constitution et la Convention de l'UIT remplissent leur rôle et pourraient être appliquées grâce à la participation active des Membres de Secteur. Il nous semble qu'il serait inefficace de laisser à l'UIT un rôle de spectateur des processus mondiaux qui, jusqu'à présent, lui sont profitables. C'est pourquoi, lorsqu'il est question d'éviter les redondances, il est nécessaire en premier lieu de garder à l'esprit les méthodes de travail de l'UIT.

4) On peut considérer que la plupart des propositions reçues contiennent des renseignements d'ordre général permettant de formuler des objectifs et des buts stratégiques pour les Secteurs. Aucune ne porte sur le fond ou la forme de la future Résolution 71. Elles mettent en avant de nombreux raisonnements généraux, notamment un raisonnement selon lequel le Plan stratégique devrait tenir compte des intérêts de tous les membres de l'UIT et résoudre les problèmes urgents. Elles ne contiennent pratiquement aucune *formulation générale concernant les tendances en matière de développement*, lesquelles pourraient servir de buts stratégiques à intégrer dans la Résolution 71 et traduiraient les intérêts de tous les pays et organisations jouant un rôle dans le domaine des télécommunications/TIC.

5) Dans certaines des réponses, les auteurs mettent particulièrement l'accent sur la pression financière qui pèse sur les activités de l'UIT. D'autres proposent de réduire de façon drastique le mandat de l'Union: "[...] il est essentiel que ses travaux et la répartition de ses ressources cadrent de près avec les deux volets les plus importants de son mandat: i. l'adoption de traités et la gestion de ce "patrimoine" mondial partagé que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les ressources spatiales et orbitales communes à l'humanité; ii. l'aide apportée aux citoyens du monde entier en matière d'accès aux TIC, à savoir *l'assistance prêtée aux pays en développement*". Tout en reconnaissant l'importance que revêtent ces deux volets, nous croyons qu'ils ne sont en aucun cas représentatifs de l'intégralité du mandat de l'UIT défini dans sa Constitution et sa Convention.

6) Dans les réponses reçues, il n'est pas proposé de renforcer le principe de responsabilité des membres devant l'UIT. Il en ressort que tous les participants à l'enquête voient en l'UIT un organe purement exécutif, et non une Union que ses membres rejoignent en acceptant les principes du libre arbitre et de la responsabilité qui leur incombe, au même titre que le Secrétariat général, de mettre en œuvre les décisions qui y sont prises, y compris le principe de la responsabilité financière et du paiement des dettes. Pour une répartition optimale des ressources entre les Secteurs, il est indispensable de résoudre les problèmes qui se posent concernant l'élaboration d'indicateurs objectifs destinés à évaluer les résultats des activités menées à l'UIT et dont ses membres tirent parti.

7) Il faut continuer d'examiner certaines propositions concernant l'appui à prêter aux pays en développement en renforçant leurs capacités, en encourageant les partenariats public-privé et en favorisant un environnement propice à l'investissement fondé sur les bonnes pratiques de réglementation, les marchés ouverts et la concurrence, afin de mettre au point des mesures et des mécanismes précis pour ne pas être limité par des déclarations générales.

8) Il nous semble raisonnable d'examiner un bon nombre de questions non plus sur le plan de la rhétorique mais sur le plan des activités pratiques. C'est le cas tout particulièrement de questions aussi compliquées que celles des partenariats avec le secteur privé et la société civile ainsi que la réglementation des marchés. Toutefois, il est vrai que pour réduire ou éliminer la part de rhétorique dans l'élaboration du Plan stratégique, il faut commencer à examiner toutes les questions, en résolvant les trois problèmes suivants: " [...] Ecart des exigences liées aux énormes différences entre les pays en ce qui concerne leur niveau économique et leur niveau de développement des technologies de l'information; garanties en matière de sécurité de l'information et équilibre des intérêts entre les pays".

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_